



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 14 décembre 2023

L'an 2023 et le 14 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 7 décembre 2023.

Date de la convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage : 7 décembre 2023

Délibération N° 14-12-2023 / N°197

Etaient présents les membres en exercice : 82

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Michel Petit, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian, Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautcoeur, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Joël Tourse, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Sabine Surelle, Marie Bernard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 14

Membres votants : 102

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Patrick Zakrent, Patrick Dekeyser, Jean Louis Cauvet, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Martine Gérard.

Absents suppléés : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, Richard Skowron suppléé par Ludovic Degouve, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Chantal Dufresne suppléée par Muriel Lebas, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Thomas Bonnelle, Béatrice Dausse, Magalie Jonard,

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Anne-Marie Dupuis, Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Léon Bernard, Sébastien Bertout ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville ayant donné procuration à Jacques Nick, Monique Debeaumont ayant donné procuration à Sidonie Duriez, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Muriel Sergier, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Roland Descamps ayant donné procuration à Eric Caron, David Duchateau ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Jacques Thellier ayant donné procuration à André Bouchind'homme, Emmanuel Ios ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Hugues Legoux

Titre de la délibération : Réhabilitation de la façade du Pôle Multiservices de Tincques et demande de subventions

Monsieur le Président rappelle qu'en 2022, une désolidarisation de la façade du Pôle Multiservices de Tincques avait été constatée. Le site de la PMS ayant été réceptionné en 2010, l'action en responsabilité décennale est prescrite. La Communauté de Communes a de ce fait missionné une expertise pour connaître l'origine des dommages, celle-ci en a conclu qu'il s'agissait d'une malfaçon dans la pose des parements briques et du bardage bois. Cependant, après attache auprès d'un avocat, il s'avère qu'aucun recours n'est possible auprès des entreprises ou du maître d'œuvre en charge de travaux. Ainsi par décision du Président n°107-2023 en date du 21 septembre 2023, la société BTP ingénierie de Seclin, spécialisée dans le domaine de la structure et de la thermique, a été mandatée pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la façade du PMS de Tincques pour un taux de rémunération de 6,5% du montant des travaux.

Monsieur le Président poursuit en proposant le plan de financement prévisionnel suivant afin de déposer les demandes de subventions auprès des services de l'Etat.

Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 6 décembre 2023,

Dépenses prévisionnelles	Montant H.T.	Ressources Prévisionnelles	Montant H.T.	Taux
Travaux réhabilitation façade	498 825 €	DETR	142 917 €	25%
Sous-Total	498 825€	Sous-Total	142 917 €	25%
AUTRES :				
Maîtrise d'œuvre	32 424€	Fonds Propres	428 750 €	75%
Contrôle (CSPS, CT)	5 500 €			
Aléas 7% (travaux)	34 918 €			
Sous-Total	72 842€	Sous-Total	428 750 €	75%
TOTAL DEPENSES	571 667 €	TOTAL RES-SOURCES	571 667 €	100%

Après en avoir discuté, l'Assemblée communautaire décide à l'unanimité:

- * D'approuver le projet de réhabilitation de la façade du PMS de Tincques
- * D'autoriser le Président à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à ce projet et à signer tous documents inhérents à ces procédures.
- * D'autoriser le Président à lancer les procédures de consultation des entreprises pour réaliser les travaux
- * D'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires au dépôt des demandes de subventions.
- * D'autoriser le Président à signer tout document inhérent à ces demandes de subvention

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 19/12/2023 et publication ou notification du 19/12/2023

